



# Le notariat dans le monde



NOTAIRE

632

## LE NOTARIAT DU VIETNAM

Le notariat du Vietnam est membre de l'Union Internationale du Notariat (UINL) depuis 2013. En partenariat avec l'UINL, *La Semaine Juridique* présente ce notariat d'Asie, qui préside actuellement la Commission des affaires asiatiques.



### STATUT DU NOTAIRE

Les notaires sont des témoins professionnels nommés par l'État avec délégation de puissance publique. L'institution notariale du Vietnam est en cours de transition : de l'ancien modèle de notariat d'État (bureaux notariaux publics) à un modèle de notariat indépendant (bureaux notariaux privés). Actuellement, c'est donc un modèle mixte transitoire qui prévaut. Les deux types d'organismes assument la même responsabilité juridique. Les notaires sont égaux devant la loi : le processus de nomination, leurs droits et obligations et la valeur juridique de leurs actes notariés sont identiques. Auparavant, la création d'organismes notariaux était fondée sur la « planification globale du développement du métier notarial ». Depuis 2017, la création d'un bureau notarial privé dépend seulement de l'autorisation délivrée par les Comités populaires des provinces et des villes centrales.



### COMPÉTENCES

Les notaires au Vietnam sont chargés d'authentifier des contrats et transactions, conserver des testaments, certifier des actes traduits, des copies et des signatures. La « notarisation » est une activité centrale. Elle est obligatoire (par exemple pour l'accord sur la maternité de substitution à des fins humanitaires ou les contrats définissant les droits des utilisateurs fonciers) ou volontaire.



### TARIF

Le tarif des notaires est régulé. Il diffère en fonction des conditions socio-économiques spécifiques de chaque localité. Le plafond de la rémunération du notaire pour la rédaction des contrats est fixé par les Comités populaires des provinces et des villes centrales. Les frais peuvent être fixes, en fonction du type de contrat, ou progressifs, en fonction de la valeur inscrite dans l'acte. Les autres frais, tels que les frais d'expertise, sont convenus sur la base des informations tarifaires affichées publiquement au siège de l'organisme notarial. Le requérant doit être clairement informé sur chaque dépense.



© I AM KIEN I LIKE TO TAKE MANY BEAUTIFUL PHOTOS ABOUT LANDSCAPE, STOCK, GETTY IMAGES PLUS

Certains considèrent que la date de constitution du notariat au Vietnam est marquée par le décret français du 24 août 1931 sur l'organisation notariale, appliquée dans toute l'Indochine. À l'époque, il existait au Vietnam un bureau notarial à Hanoï et trois bureaux notariaux à Saigon. Dans les autres provinces, le travail notarial était assuré par le chef du bureau administratif du tribunal de première instance.

D'autres estiment que le notariat n'a été officiellement constitué au Vietnam qu'en 1987 par la circulaire du ministère de la Justice du 10 octobre 1987 portant sur l'activité notariale publique. Le premier bureau notarial public du Vietnam a été créé à Hô-Chi-Minh-Ville le 21 septembre 1988. Pendant toute cette période, le service notarial était une agence d'État et le notaire un fonctionnaire de l'État.

Après la promulgation du Code civil de 2005, dans le cadre de la mise en œuvre

d'une stratégie de réforme judiciaire, la loi notariale est promulguée en 2006. Ce texte marque l'évolution du notariat vietnamien d'un modèle étatique à un modèle de profession indépendante.

Aujourd'hui, c'est la loi notariale de 2014, ses décrets et ses circulaires d'application qui régissent le fonctionnement de l'activité notariale au Vietnam. On retrouve dans cette loi des dispositions relatives à la transformation des bureaux notariaux publics en bureaux notariaux privés.

En 2020, la résolution du Gouvernement du 19 novembre 2020 relative à la politique de développement du métier notarial pose les bases de l'innovation du fonctionnement notarial au Vietnam pour les années à venir, conformément à la volonté de construire un « e-gouvernement », minimisant les procédures administratives en vue de constituer une ère industrielle 4.0.



NOTAIRE

633

## 3 QUESTIONS À

# Tuan Dao Thanh, président de l'Association des notaires du Vietnam



L'Association des notaires du Vietnam a été créée en 2019 à Hanoï. À la même date, ont été élus les membres du Conseil national des notaires. Tuan Dao Thanh est notaire depuis 2000. Il est maître de conférences et enseigne le droit notarial à l'Académie Judiciaire. Il a rempli plusieurs fonctions de représentation avant d'être élu en 2019 président de l'Association des notaires du Vietnam. Et il préside pour 2021 la Commission des affaires asiatiques de l'UINL.

## 1 Pouvez-vous nous présenter votre plan d'action ?

Mon plan opérationnel se concentre notamment sur les travaux suivants :

- promouvoir la création des associations de notaires dans les provinces et les villes centrales sans associations. En février 2021, 59 des 63 provinces et villes centrales avaient créé une association de notaires ;
- mettre en œuvre les règles d'éthique notariale promulguées en 2012 par le ministère de la Justice ;
- coopérer activement avec les agences vietnamiennes concernées par la révision du contenu des textes juridiques liés aux activités notariales ;
- planifier et mettre en œuvre les étapes préparatoires nécessaires pour construire une base de données commune aux organismes notariaux à l'échelle nationale, visant au développement de la « notarisatation » numérique ;

- renforcer la coordination avec les organisations de représentation internationale.

## 2 En quoi consiste l'activité internationale du notariat du Vietnam ?

La coopération internationale est l'une des priorités de l'Association.

Cette coopération crée des opportunités de développement pour le notariat du Vietnam : si les expériences et les réalisations législatives de pays plus avancés en matière notariale sont appliquées de manière flexible et conformément aux conditions socio-économiques concrètes et spécifiques du Vietnam, elles deviendront une force motrice importante. Malgré son très jeune âge, l'Association vient de fêter ses 2 ans en janvier, elle est un membre dynamique et responsable de l'UINL et de la Commission des affaires asiatiques (CAAs).

## 3 Quelle est votre priorité en tant que président de la CAAs ?

Le 27 novembre 2020, grâce à la confiance des collègues internationaux, il a été décidé que le notariat vietnamien assurerait en 2021 la présidence de la CAAs. J'occupe de ce fait le poste de président ; M<sup>me</sup> Le Thi Danh, vice-présidente de l'Association des notaires du Vietnam, occupe le poste de vice-présidente ; M. Nguyen Tri Hoa, secrétaire général de l'Association des notaires du Vietnam, celui de secrétaire. Il s'agira de l'activité de coopération internationale la plus importante de l'Association des notaires du Vietnam en 2021. Dans cette mission, je me concentrerai sur l'étude de l'adaptation des activités notariales dans les conditions provoquées par la Covid-19. Il conviendra de construire et mettre en œuvre des institutions de « notarisatation » numérique dans un environnement de plus en plus digitalisé. Un séminaire aura lieu au Vietnam sur ce thème. Avec la participation et le soutien enthousiaste de chaque membre de la CAAs, nous pensons que les activités de l'Association des notaires du Vietnam contribueront positivement au développement et à la prospérité du métier notarial en Asie et dans le monde.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
ÉLODIE LETOUCHE, CONSULTANTE POUR L'UNION  
INTERNATIONALE DU NOTARIAT (UINL)

## ORGANISATION PROFESSIONNELLE

# 3 628


**LE CHIFFRE :** notaires en exercice (dont 638 notaires d'État et 2 990 notaires indépendants), 1 139 organismes notariaux (dont 125 bureaux publics et 1 014 bureaux privés), soit environ 1 notaire pour 26 500 habitants

### INSTITUTION ET GOUVERNANCE

Pour répondre aux normes de l'UINL et aux besoins internes, l'Association des notaires du Vietnam a été créée en 2019 avec : un bureau, un département de spécialité et formation, un de protection des droits des membres, un d'inspection, de surveillance, de récompense et de discipline et un département des finances. La structure actuelle est divisée en 2 niveaux : province ou ville centrale et niveau national. Tous les notaires en exercice doivent en être membres.

### PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE CSN

En novembre 2020, l'Association des notaires du Vietnam a conclu un protocole d'accord avec le Conseil supérieur du notariat français. Le programme de coopération sur 3 ans comprend le perfectionnement juridique dans le domaine du notariat, la formation des notaires et la numérisation des activités notariales. Il s'agit du premier document de coopération internationale signé avec un partenaire étranger.

 Pour plus d'informations : V. le site [www.uinl.org](http://www.uinl.org)